

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-05

COMMISSION LOCALE DE L'EAU : Révision du SAGE - Suivi des pressions exercées sur l'Aa

Rapporteur : M. MEQUIGNON

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

La rivière de l'Aa est soumise à diverses pressions, notamment la pollution, l'invasion d'espèces exotiques et l'érosion et l'artificialisation des berges. Le SmageAa souhaite donc surveiller le cours d'eau de manière à identifier et à cartographier ces pressions. L'objectif est d'améliorer la compréhension de la situation et d'agir de manière plus précise pour résoudre les problèmes engendrés par les pressions évoquées précédemment.

Le SmageAa propose donc de recruter un stagiaire pour inventorier les pressions exercées sur l'Aa. Le travail du stagiaire consistera à :

- o Etablir un inventaire des pressions,
- o Faire un inventaire terrain sur le linéaire du cours d'eau (à pied ou en canoë),
- o Formaliser les données sous format cartographique et base de données,
- o Faire la synthèse des résultats.

La durée de stage sera de 3 mois.

La durée du stage étant supérieure à 2 mois, une gratification sera attribuée. Cette gratification s'élèvera à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, exonérée de charges sociales.

Le stage contribue à la révision du SAGE. A ce titre, il sera inclus dans la demande de subvention globale auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et pourrait bénéficier de 50 % de financement. Le budget pour le stage est estimé à 4 000 € maximum.


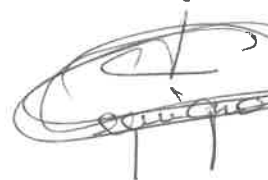
A ce titre, après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président :

- ▶ A signer la convention de stage et à engager les dépenses afférentes,
- ▶ A rembourser ses frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990,
- ▶ A attribuer des titres restaurant au même titre que le personnel du SmageAa,
- ▶ A autoriser l'utilisation des véhicules du SmageAa,
- ▶ A verser une indemnité de stage dans les conditions définies ci-dessus,
- ▶ A faire les demandes de subvention auprès des financeurs,
- ▶ A signer les pièces afférentes,
- ▶ A inscrire et engager les dépenses au Budget Primitif 2023.

Certifié exécutoire
A compter du 17 MARS 2023
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-06

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

GESTION DES MILIEUX : Restauration de zone humide – ancienne pisciculture de Renty – programme de communication

Rapporteur : M. MEQUIGNON

La présente délibération porte sur la communication autour du projet de restauration de zone humide alluviale sur la commune de Renty, au niveau des terrains d'une ancienne pisciculture en friche de 4,1 hectares.

Les travaux de défrichage ont débuté à la mi-février et sont maintenant terminés. Ces travaux se poursuivront au cours de l'été 2023 par le terrassement général de la zone, afin de restaurer l'ensemble du site en une zone fonctionnelle en termes de biodiversité, de continuité écologique et d'espace de bon fonctionnement du cours d'eau.

Dans le cadre de ce projet, le SmageAa souhaite mettre en place des actions de communication afin de valoriser ces travaux ambitieux auprès des élus, des partenaires et du grand public.

Quel public ?

- ⇒ Habitants de la commune et de la vallée
- ⇒ Grand public
- ⇒ Elus et partenaires

Quel message ? pourquoi ?

- ⇒ Biodiversité, milieux humides, histoire de la vallée :
 - ✓ Bien fondé de remise à l'état naturel du lit majeur du cours d'eau,
 - ✓ Amélioration de la connaissance et sensibilisation à la préservation des milieux humides
 - ✓ Conciliation entre nature et patrimoine
- ⇒ Faire connaître les actions du SmageAa :
 - ✓ Faire connaître les travaux du SmageAa en termes de restauration des milieux
 - ✓ Faire connaître le site et le valoriser sur la vallée afin de reproduire des actions similaires ailleurs ou de préserver ce type de milieux dans la vallée par les partenaires (EPCI) et citoyens

Le coût de cette opération est estimé à 40 000 € TTC. Elle pourrait débuter au préalable de la phase de terrassement des travaux.

Elle consisterait en :

- La mise en place d'un suivi en temps réel (time lapse) du chantier, accessible au grand public sur internet,
- La réalisation de trois films sur le projet, racontant l'histoire d'une espèce de zone humide qui aurait retrouvé un habitat favorable après les travaux,
- La sensibilisation des scolaires des communes environnantes (location de bus de transports afin d'amener les enfants vers un site déjà restauré),

- La réalisation de support de présentation afin de valoriser le site restauré,
- L'inauguration du site en 2024, suite aux travaux.

L'opération pourra être financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 25%) et par l'Europe (FEDER à hauteur de 40%).

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer le marché public de réalisation d'une prestation audiovisuelle pour réaliser les trois films et le time lapse,
- rechercher des financements auprès des partenaires,
- engager les dépenses liées à l'opération (BP 2023 et suivants).

Certifié exécutoire

A compter du
Le Président,

17 MARS 2023

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





SmageAa

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

2023 /

Berger
Levrault

ID : 062-256204256-20230314-D_2023_06-DE

COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_06-DE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-07

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

PREVENTION DES INONDATIONS : Désordres hydrauliques locaux – Watten et Moringhem - Mission de maitrise d'œuvre

Rapporteur : M. PRUVOST

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, le SmageAa dispose de la compétence « Etudes, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utile à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce) ».

En ce sens le SmageAa lance une mission de maitrise d'œuvre sur les sous bassins versants des communes de Watten et de Moringhem, en vue de solutionner les dysfonctionnements hydrauliques et d'améliorer la qualité des eaux.

Cette action prévoit de :

- Définir les caractéristiques hydrauliques des sous bassins versants concernés,
- Définir les travaux pour limiter l'impact sur les biens et les personnes, et améliorer la qualité de l'eau.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| CONCEPTION DES TRAVAUX DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS PAR RUISELLEMENT RURAL SUR LES SOUS BASSINS VERSANTS DES COMMUNES DE WATTEN ET DE MORINGHEM | Budget (en € TTC) | AEAP | | Fonds verts | | SmageAa | |
|---|-------------------|------------|--------------------|-------------|--------------------|------------|--------------------|
| | | Taux | Montant finançable | Taux | Montant finançable | Taux | Montant finançable |
| Plan de financement | | | | | | | |
| Plan de financement | 250 000 | 60% | 150 000 | 20% | 50 000 | 20% | 50 000 |
| Total | 250 000 | 60% | 150 000 | 20% | 50 000 | 20% | 50 000 |

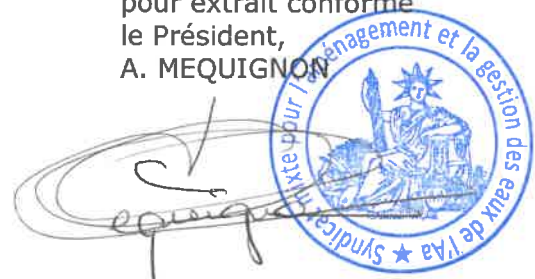
Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- ▶ Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- ▶ Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- ▶ Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

Certifié exécutoire
 A compter du
 Le Président,



pour extrait conforme
 le Président,
 A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-08

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

RESSOURCES HUMAINES : Gratification des stagiaires

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'Education, notamment les articles L.124-1 et suivants et article D.124-1 et suivants,
Vu le code du travail, notamment l'article D.1221-23-1,
Vu la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,

Considérant que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation,
Considérant que l'accueil d'étudiants permet d'offrir une première expérience professionnelle,
Considérant l'intérêt pour la collectivité de prévoir une gratification pour les stagiaires ;

Monsieur le Président rappelle que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieure est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois. Les textes définissent ainsi un taux de gratification minimum (actuellement 15 % du plafond de la Sécurité sociale).


Lorsque la durée du stage est inférieure ou égale à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite (l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité) qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.


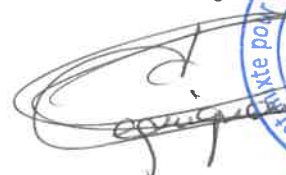
Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord afin :

- De verser une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis selon les conditions ci-dessous :
 - Gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois : gratification au taux minimal.
 - Gratification pour les stages d'une durée inférieure ou égale à deux mois : gratification à hauteur de 50 € par semaine. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale.
- D'autoriser l'utilisation des véhicules du SmageAa par les stagiaires titulaires d'un permis de conduire ;
- De rembourser les frais de déplacements des stagiaires sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990 ;
- D'attribuer des titres restaurant au même titre que pour le personnel du SmageAa pour les stagiaires accueillis pour des périodes de plus de 2 mois ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Certifié exécutoire
A compter du 17 MARS 2023
Le Président,



pour extrait conforme
le Président
A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-09

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

RESSOURCES HUMAINES : Demande d'agrément service civique

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2
- Vu le Code du Service National,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
- Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
- Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 10 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.


Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

Le SmageAa peut proposer des missions de qualité pour les jeunes, notamment pour la sensibilisation de la population à l'environnement. Le SmageAa dispose de personnel susceptible d'assurer des fonctions de tuteur.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical a donné son accord afin :

- d'autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS),
- d'autoriser la formalisation des missions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ,
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Certifié exécutoire
A compter du 17 MARS 2023
Le Président,



A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp features a central emblem of a seated figure holding a scale and a sword, surrounded by the text 'Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa' and a star.

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON



A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp, identical to the one on the left, representing the President A. Mequignon.



COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_09-DE

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-02

FINANCES : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur : M. MEQUIGNON

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :


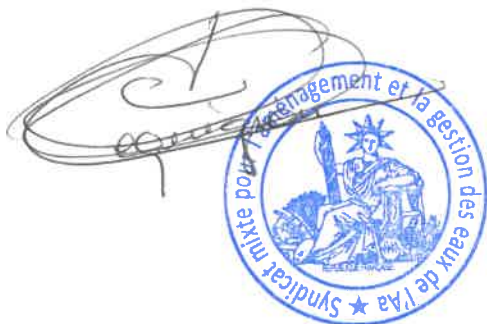
- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Certifié exécutoire
A compter du 17 MARS 2023
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'année 2022 est un tournant dans l'évolution de l'activité du SmageAa. Les opérations d'entretien des ouvrages ne sont pas encore parfaitement en place, mais les principaux investissements sont terminés.

En 2023, le SmageAa sera sur sa nouvelle ligne droite. Il devra envisager l'avenir au regard de ses nouvelles missions et des perspectives d'évolution des ressources financières.

SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET 2022

Les résultats provisoires de l'année 2022 sont les suivants :

- ▶ **Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : + 186 121,19 €**
 - Dépenses : 1 318 174,75 € (2021 : 1 189 638 €)
 - Recettes : 1 504 295,94 € (2021 : 1 208 339 €)
- ▶ **Section d'investissement – résultat prévisionnel : + 948 483,48 €**
 - Dépenses : 966 491,04 € (2021 : 4 278 640 €)
 - Recettes : 1 914 975,52 € (2021 : 5 065 870 €)

Les restes à réaliser 2022 sont de **305 989,52 €** en dépenses et **215 878,00 €** en recettes.

Le résultat provisoire global de clôture est de **1 134 604,67 €**

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2021 était de **805 931,00 €**.

Le SmageAa a trois prêts amortissables en cours (1 500 000 € en 2018 sur 20 ans et 1 000 000 € en 2019 sur 15 ans, 105 000 € en 2021 sur 7 ans).

Un prêt relais de 3 300 000 € a été remboursé dans son intégralité sur l'exercice comptable 2022 (hors inscription budgétaire). A ce jour, le SmageAa n'a plus de ligne de trésorerie ou de prêt relais à rembourser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES GENERALES

Les dépenses de fonctionnement présentent une légère évolution sur chacun des axes.

En 2022, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges de personnel (*salaires, cotisations, assurance statutaire, cnas*) : 721 577,98 €
- le fonctionnement courant (*loyer, carburant,...*) : 42 827,22 €
- les frais liés aux emprunts (*frais de gestion et intérêts*) : 31 461,35 €
- les indemnités aux élus : 38 869,45 €
- les outils de communication (*annonces et insertions, publications...*) : 7 685,39 €
- les amortissements : 110 282,87 €
- les dépenses spécifiques aux opérations (hors masse salariale)
 - o champs d'inondation contrôlée : 95 030,63 €
 - o désordres hydrauliques locaux : 57 235,60 €
 - o entretien des cours d'eau : 46 827,12 €
 - o restauration des habitats : 35 919,72 €
 - o restauration de la continuité écologique : 31 590,00 €
 - o restauration de zones humides : 32 400,00 €
 - o hydraulique douce : 21 183,85 €
 - o fonctionnement de la CLE : 3 731,39 €
 - o culture du risque : 3 146,70 €
 - o animations pédagogiques : 818,21 €

Dépenses de fonctionnement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 026 453 € | 1 056 313 € | 1 204 851 € | 1 191 557 € | 1 318 175 € |
| Evolution depuis n-1 | + 7% | + 2,9% | + 14% | - 1% | + 10,6% |

L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Une convention de mise à disposition de personnel a été signée avec le SMLA jusqu'au 30 juin 2022. Un agent du SMLA a été mis à disposition pour remplacer la responsable administrative qui est partie suite à une rupture conventionnelle. Deux autres agents du SMLA sont venus en renfort pour la prise de poste. L'agent mis en place a été muté au SmageAa au 1^{er} Juillet 2022.

Un nouveau contrat de projet a été créé pour renforcer l'équipe technique de la CLE pendant la période de révision du SAGE (2022-2024). Ce poste bénéficie de financement de l'Agence de l'Eau.

Un agent contractuel a été recruté en avril sur un poste permanent non pourvu. Cet agent pourrait être titularisé suite à sa réussite au concours de la Fonction publique territoriale. Enfin, le SmageAa a eu recours à un agent contractuel pour le remplacement d'un agent titulaire absent. Ces charges financières supplémentaires sont en partie compensées par l'assurance statutaire.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des participations des collectivités adhérentes,
- des subventions de fonctionnement demandées par opération,
- des recettes de l'accueil de groupes (animations Maison du Papier).

Les participations des collectivités adhérentes s'élèvent au total à **878 765,00 €**.

Les recettes liées aux animations pédagogiques s'élèvent à **26 300,00 €**, avec une reprise très satisfaisante des accueils de groupe sur l'année complète.

En 2022, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 58 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 28 %
- Etat : 5 %
- Région : 2 %
- Assurance statutaire : 2 %
- Animations pédagogiques : 2 %
- Mutualisation SymvaHem : 0,6 %
- USAN : 0,2 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,2 %

Recettes de fonctionnement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 308 549 € | 1 234 825 € | 1 552 001 € | 1 293 946 € | 1 504 296 € |
| Evolution depuis n-1 | + 24% | - 5,6% | + 25% | -17% | + 16 % |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

En 2022, les dépenses d'investissement s'amenuisent. Elles concernent essentiellement :

- les champs d'inondation contrôlée (foncier) : 680 896,57 €
- les annuités sur emprunt amortissable (capital) : 156 460,58 €
- la réduction de vulnérabilité : 58 325,55 €
- le matériel de l'équipe rivière : 31 020,91 €
- le matériel de téléphonie et informatique : 1 740,86 €
- les désordres hydrauliques locaux : 936,49 €

Dépenses d'investissement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Dépenses d'investissement | 4 389 004 € | 8 916 971 € | 6 525 330 € | 4 363 595 € | 966 491 € |
| Evolution depuis n-1 | + 202% | + 103% | - 27% | - 33% | -78% |

RECETTES

En 2022, les recettes d'investissement comprennent des soldes de subventions pour des travaux antérieurs et également la fin de la compensation de TVA sur les travaux réalisés les années précédents :

- champs d'inondation contrôlée : 592 210,15 €
- FCTVA : 218 896,29 €
- restauration de zones humides : 149 016,18 €
- réduction de la vulnérabilité : 61 375,02 €
- Excédent fonctionnement 2021 : 79 000,00 €
- Excédent investissement : 704 193,45 €

La perception de ces soldes devrait permettre un résultat d'investissement excédentaire ce qui est souhaitable pour les investissements à venir.

Recettes d'investissement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes d'investissement | 5 034 095 € | 8 176 985 € | 7 914 575 € | 5 067 788 € | 1 914 975 € |
| Evolution depuis n-1 | + 532% | + 62% | - 3% | - 36% | -62% |

PERSPECTIVES 2023

PREVENTION DES INONDATIONS

En 2023, le SmageAa poursuit la mise en œuvre du PAPI d'intention (études, animations, travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ...), et gère les ouvrages existants.

Le SmageAa finalise :

- > Les études du PAPI d'intention (maitrise d'œuvre de conception pour le quartier du Rossignol à Arques, étude hydraulique des ruissellements ruraux) ;
- > L'étude de définition du système endiguement de la CAPSO (maitrise d'ouvrage déléguée).

Le SmageAa poursuit :

- > Les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ;
- > Les opérations de culture du risque et d'accompagnement des communes à la gestion de crise ;
- > L'entretien des ouvrages structurants (CIC et ouvrages locaux transférés) ;
- > L'entretien et la restauration des ouvrages d'hydraulique douce ;
- > L'animation agricole pour la maitrise des ruissellements et de l'érosion des sols.

Le SmageAa démarre :

- > L'identification des réseaux et équipements sensibles ;
- > Les réflexions sur ouvrages hydrauliques transférables (à réhabiliter, optimiser ou non) ;
- > La révision de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) et la préparation d'un nouveau PAPI destiné à des travaux.

Dans le cadre du PAPI, les opérations bénéficient de financements de l'Etat et, pour certaines, de l'Agence de l'Eau. Le Fonds vert pourrait également être sollicité sur certaines opérations.

Au budget, nombre d'opérations, de gestion - entretien, ne bénéficient pas de financements extérieurs. Toutefois, l'Agence de l'eau et le Département du Pas-de-Calais ont accordé leurs financements pour le plan d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce.

En outre, le poste d'animateur agricole bénéficie encore de financement de l'Agence de l'Eau. Toutefois, la participation de cette dernière diminue à partir de 2023.

A plus longue échéance, à partir de 2025, d'autres financements de suivi et d'entretien risquent de diminuer.

| Prospective inondation | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Dépenses de fonctionnement | 652 767,26 | 471 967,11 | 391 086,46 |
| Dépenses d'investissement | 489 892,56 | 113 000,00 | 30 000,00 |
| Recettes de fonctionnement | 158 065,00 | 154 361,00 | 35 000,00 |
| Recettes d'investissement | 260 254,76 | 111 250,00 | 21 000,00 |

GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, l'entretien courant et les travaux de restauration des habitats aquatiques se poursuivent. Vu l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau, le SmageAa développera les opérations de restauration des milieux. Enfin, les opérations de restauration de la continuité écologique sont pénalisées par un contexte local et national défavorable.

Le SmageAa finalise :

- > La conception des travaux de continuité écologique sur les ouvrages Houvoy (Rumilly) et Bernard (Thiembronne) ;
- > La conception des travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau et de continuité écologique à la pisciculture du Bout de la Ville (St-Martin d'Hardinghem).

Le SmageAa poursuit :

- > L'entretien pluriannuel des cours d'eau ;
- > Ses opérations ponctuelles de restauration des berges et de protection du cours d'eau ;
- > La coordination de la lutte contre le rat musqué ;
- > La recherche de nouveaux sites de restauration du cours d'eau et des zones humides.

Le SmageAa démarre :

- > Les travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau à la pisciculture de Renty ;
- > Les travaux de continuité écologique au droit du CIC 12 ;
- > La révision du plan de gestion à mi-parcours.

Les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes. L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau entraîne une baisse des recettes sur la partie Plan d'entretien de l'Aa et ses affluents. Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, les financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa.

| Prospective milieux | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|------------|--------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 437 247,58 | 319 286,23 | 324 528,58 |
| Dépenses d'investissement | 489 825,98 | 1 005 030,00 | 1 005 364,95 |
| Recettes de fonctionnement | 67 242,67 | 88 817,67 | 73 831,00 |
| Recettes d'investissement | 354 706,60 | 903 375,00 | 816 000,00 |

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

La Commission Locale de l'Eau bénéficie depuis 2022 d'un renforcement des moyens d'animation dans la perspective de la révision du SAGE.

Les animations pédagogiques de la Maison du Papier se poursuivent et leur pérennisation est en réflexion (remplacement des départs en retraite). A cet effet, une personne en service civique pourrait être employée afin de préparer la transition.

En outre, le SmageAa fêtera ses 20 ans fin 2023. Un programme de manifestations est en cours d'élaboration.

Le SmageAa poursuit :

- > L'animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- > La mise en conformité du SAGE avec le nouveau SDAGE ;
- > Le suivi de l'application de la nouvelle règle sur la préservation de la ressource en eau souterraine ;
- > Les animations pédagogiques de la Maison du Papier ;
- > Les animations sur le risque d'inondation pour les classes du territoire ;
- > Les réflexions sur le remplacement des animatrices pédagogiques en anticipation de leur départ en retraite ;
- > Le suivi de la qualité de l'eau du Marais audomarois ;

Le SmageAa démarre :

- > L'interprétation des données de qualité de l'eau du Marais audomarois recueillies ces dernières années ;
- > L'étude des volumes disponibles de ressources en eau souterraine sur le secteur Aa amont ;
- > La préparation du programme de manifestations pour les 20 ans du SmageAa.

Les postes d'animation de la CLE et d'animation technique du SAGE sont financés par l'Agence de l'Eau. Le financement de celui d'animation technique est diminué pour 2023 et 2024.

Les recettes des animations pédagogiques doivent pouvoir réatteindre leur point d'équilibre à 35 000 €.

| Prospective Connaissances | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Dépenses de fonctionnement | 227 053,80 | 174 890,73 | 139 264,35 |
| Dépenses d'investissement | - | - | - |
| Recettes de fonctionnement | 137 500,00 | 125 383,00 | 94 249,07 |
| Recettes d'investissement | - | - | - |

L'ÉQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Depuis sa création en 2004, l'équipe du SmageAa s'est étoffée en fonction des missions qui lui ont progressivement été confiées.

L'équipe est aujourd'hui constituée de :

- 12 agents titulaires en poste :
 - o 1 agent de la filière administrative,
 - o 9 agents de la filière technique,
 - o 2 agents de la filière animation à mi-temps annualisé ;
- 3 agents contractuels (2 contrats de projet et 1 sur un emploi permanent à titulariser) ;
- s'y ajoute 1 agent titulaire en disponibilité sur demande :
 - o 1 agent de la filière technique.

Trois agents travaillent à temps partiel (80 % et 90 %). Les temps réduits des 3 agents ne sont pas compensés¹.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € depuis le 1^{er} janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2017).

La masse salariale (hors remplacement arrêt de travail équipe rivière) devrait passer de 660 000 € en 2022 à 670 000 € en 2023.

¹ 20 % + 10 % + 10 % = 0,4 ETP

Notons que les indemnités d'astreinte (astreinte d'observation pendant la période à risque d'inondation) représentent environ 1 600 € dans le budget du régime indemnitaire, pour 8 agents concernés (hiver 2022/2023).

11 des 12 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement :

- Agence de l'Eau et Région pour l'équipe rivière,
- Agence de l'Eau pour les postes d'animatrice de la CLE, d'animateur technique du SAGE, d'animateur de bassin versant (= animateur agricole), et animateur continuité écologique (= responsable de projet milieux),
- Etat pour les postes du PAPI : Responsable de projet Prévention des inondations, chargé de travaux et chargée de mission risques inondation.

Pour 2023, ces subventions représentent 37 % de la masse salariale, soit l'équivalent de 5 postes (ramené à la moyenne de la charge salariale).

Evolution masse salariale et subventions



L'équipe pourrait être complétée par un volontaire en service civique avec pour mission la sensibilisation aux enjeux de protection de la ressource en eau sur le territoire (préparation de la transition de l'animation pédagogique et préparation des manifestations des 20 ans du SmageAa).

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2023, les besoins courants devraient évoluer un peu (inflation notamment).

Les charges de personnel devraient augmenter de 1,5 %. En effet, le poste de Responsable de projet Milieux est ici prévu sur l'année entière (9 mois en 2022). L'évolution du point d'indice est appliquée sur l'année entière. En outre, plusieurs évolutions de carrière obligatoires (évolution d'échelon + 0,7 % de la masse salariale) ou volontaires (évolution de grade conformément aux missions notamment) sont nécessaires ou envisagées.

* 2025 – En attente du 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et des conditions d'animation d'un nouveau PAPI

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, et les études du PAPI d'intention. Les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques structurants et d'hydraulique douce vont se développer, de même que les impôts fonciers auxquels s'ajoutent la provision pour risque. Une ligne prévoit encore des indemnités pour la servitude de rétention temporaire des eaux.

Les dépenses de fonctionnement se porteraient à 1,6 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Par courrier du 1^{er} décembre 2022 adressé aux Présidents des EPCI et suite à une discussion engagée lors de la réunion du comité syndical du 10 novembre 2022, Monsieur Méquignon a proposé une évolution des cotisations pour les 3 années à venir. Ces propositions se basent sur :

- l'évolution du point d'indice,
- l'évolution des coûts des matériaux et de l'énergie,
- mais surtout, pour le SmageAa, la perte de financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur les postes d'animation et d'entretien.

Elles seront réparties entre les EPCI comme indiqué ci-dessous.

| PARTICIPATION 2023 | | |
|--------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Collectivité | Pourcentage de population | Cotisation prévisionnelle 2023 |
| CAPSO | 71,3% | 712 619,00 € |
| CCPL | 19,7% | 197 819,00 € |
| CCHPM | 4,5% | 44 996,00 € |
| CCHF | 4,2% | 41 783,00 € |
| CCDS | 0,3% | 2 784,00 € |
| | | 1 000 000,00 € |

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

En outre une convention avec l'USAN prévoit sa participation à l'animation de la Commission Locale de l'Eau depuis 2021.

La mutualisation avec le SYMVAHEM est, elle, en suspend.

Les recettes de fonctionnement se porteraient à 1,6 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses d'investissement porteront sur les travaux de continuité écologique sur le CIC 12 à Affringues et les travaux de restauration de la pisciculture de Renty ; s'y ajoutent l'acquisition et la mise à disposition d'outils de réduction de la vulnérabilité du bâti. Les études de maîtrise d'œuvre avant travaux pour des problématiques de désordres hydrauliques locaux sont également prévues.

Cette année, l'acquisition d'une épaveuse est envisagée pour le traitement des digues des ouvrages avec le tracteur de l'équipe.
 Le budget prévoira également du complément et un renouvellement progressif du matériel bureautique et informatique.

Les dépenses d'investissement se porteraient à 1,3 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Le remboursement des prêts amortissables se poursuit.

| Récapitulatif Emprunts | | PA 2018 | PA 2019 | PA 2021 | TOTAL annuel |
|------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| année | | 2018 | 2019 | 2021 | |
| capital initial | | 1 500 000,00 | 1 000 000,00 | 105 000,00 | |
| durée (ans) | | 20 | 15 | 7 | |
| 2023 | capital remboursé | 75 000,00 | 66 666,68 | 14 862,06 | 156 528,74 |
| | intérêts | 20 179,70 | 4 960,00 | 389,34 | 25 529,04 |
| | capital restant dû | 1 106 250,00 | 733 333,28 | 75 344,04 | 1 931 593,99 |
| 2024 | capital remboursé | 75 000,00 | 66 666,68 | 14 930,54 | 156 597,22 |
| | intérêts | 18 867,18 | 4 533,33 | 320,86 | 23 721,37 |
| | capital restant dû | 1 031 250,00 | 666 666,60 | 60 413,50 | 1 774 996,77 |
| 2025 | capital remboursé | 75 000,00 | 66 666,68 | 14 999,34 | 156 666,02 |
| | intérêts | 17 554,70 | 5 813,33 | 252,06 | 21 913,43 |
| | capital restant dû | 1 256 250,00 | 866 666,64 | 45 414,16 | 1 618 330,75 |

Les recettes d'investissement se porteraient à 1,6 M€ y compris les excédents d'investissement 2022 qui devraient être relativement élevés (de l'ordre de 900 000 €).

CONCLUSION

Comme anticipé depuis de nombreuses années, la section de fonctionnement du budget du SmageAa est de plus en plus sollicitée. En ce sens, une sollicitation d'augmentation des cotisations a été adressée aux EPCI adhérents.

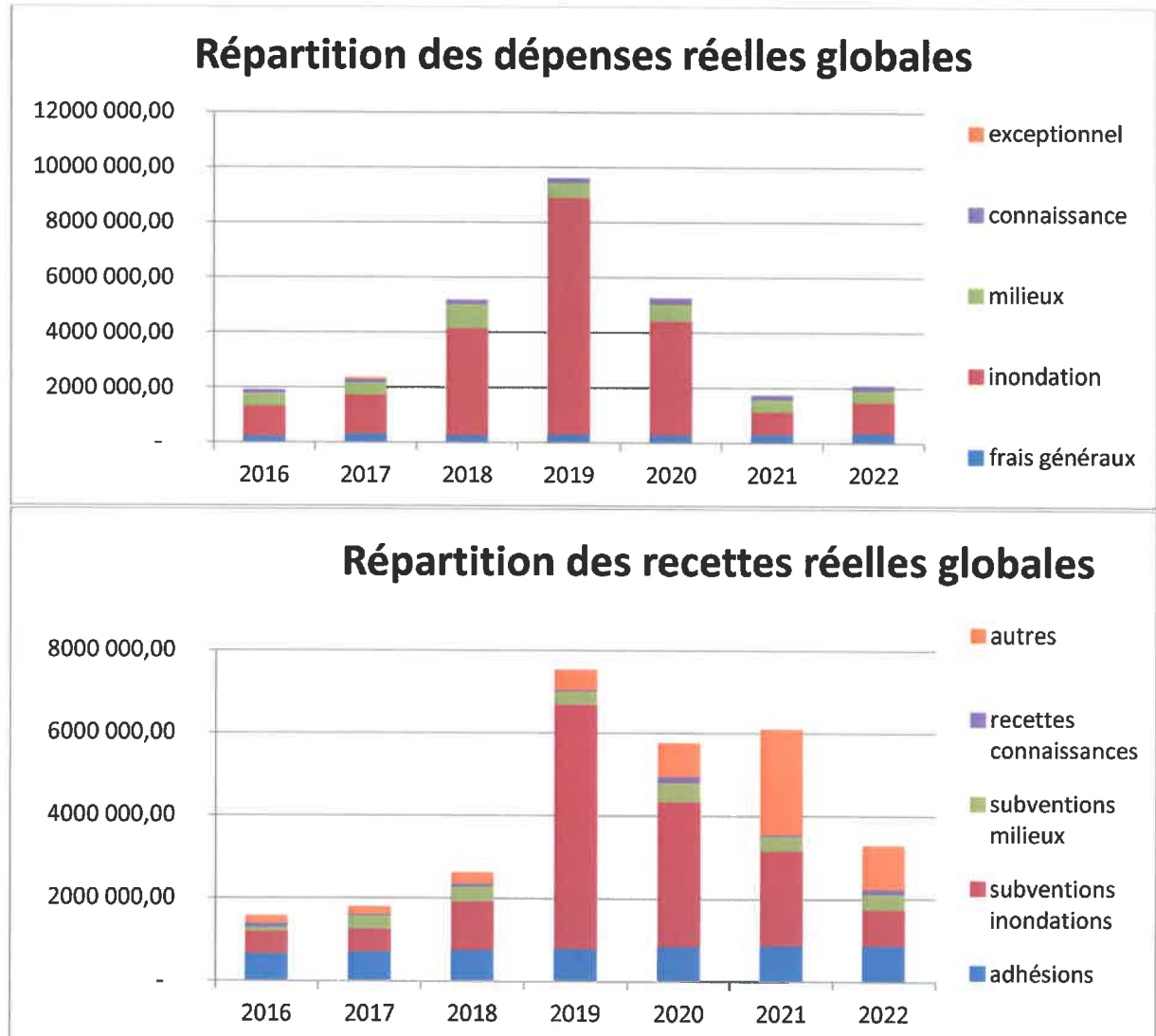
Les investissements se poursuivent en matière de restauration des milieux.

L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau est à suivre avec attention car elle peut avoir des conséquences significatives sur le budget du SmageAa.

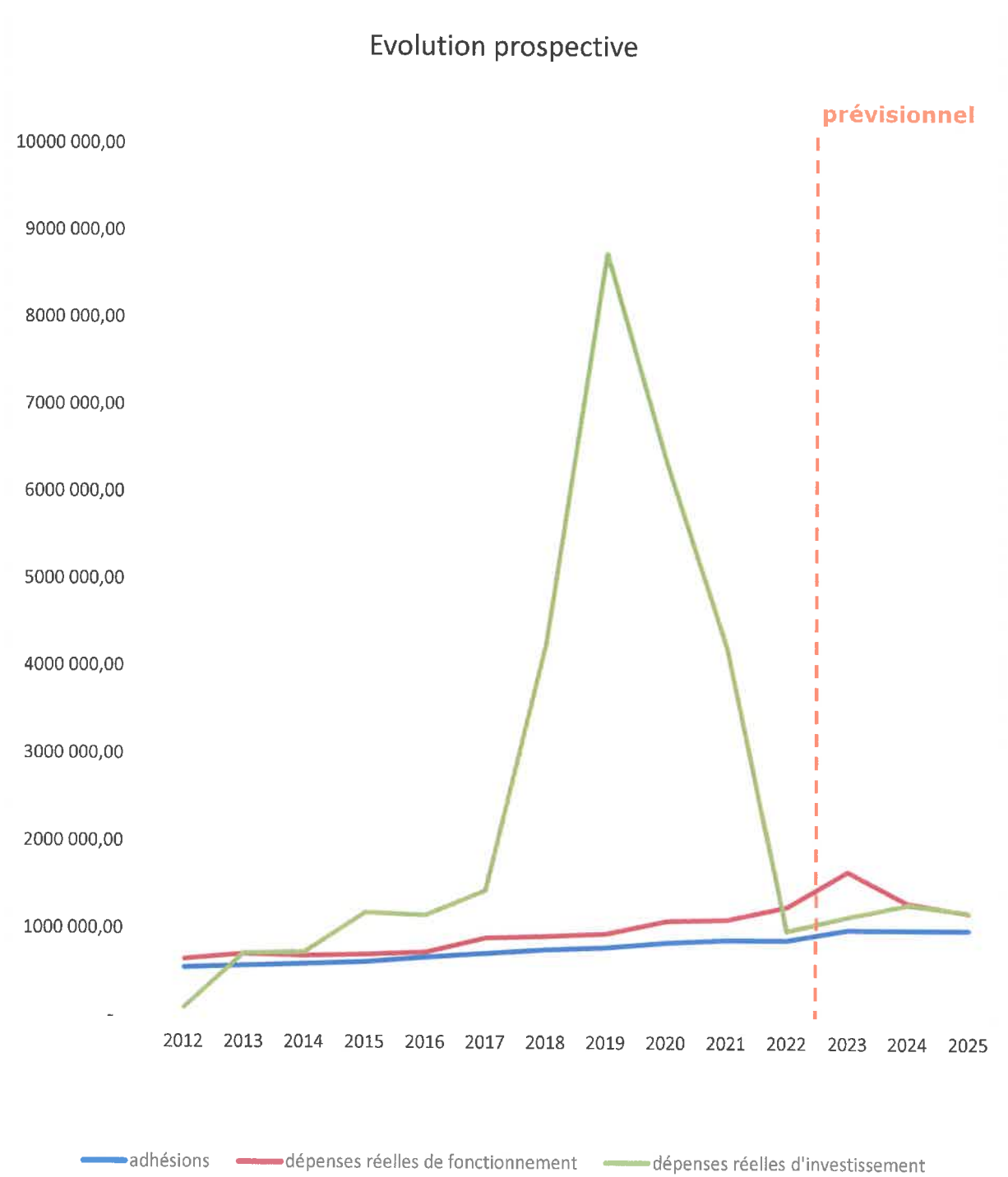
ANNEXE GRAPHIQUE

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES* GLOBALES 2016-2022

*hors emprunts, hors amortissements



EVOLUTION PROSPECTIVE



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_02-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'année 2022 est un tournant dans l'évolution de l'activité du SmageAa. Les opérations d'entretien des ouvrages ne sont pas encore parfaitement en place, mais les principaux investissements sont terminés.

En 2023, le SmageAa sera sur sa nouvelle ligne droite. Il devra envisager l'avenir au regard de ses nouvelles missions et des perspectives d'évolution des ressources financières.

SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET 2022

Les résultats provisoires de l'année 2022 sont les suivants :

- ▶ **Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : + 186 121,19 €**
 - Dépenses : 1 318 174,75 € (2021 : 1 189 638 €)
 - Recettes : 1 504 295,94 € (2021 : 1 208 339 €)
- ▶ **Section d'investissement – résultat prévisionnel : + 948 483,48 €**
 - Dépenses : 966 491,04 € (2021 : 4 278 640 €)
 - Recettes : 1 914 975,52 € (2021 : 5 065 870 €)

Les restes à réaliser 2022 sont de **305 989,52 €** en dépenses et **215 878,00 €** en recettes.

Le résultat provisoire global de clôture est de **1 134 604,67 €**

Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2021 était de **805 931,00 €**.

Le SmageAa a trois prêts amortissables en cours (1 500 000 € en 2018 sur 20 ans et 1 000 000 € en 2019 sur 15 ans, 105 000 € en 2021 sur 7 ans).

Un prêt relais de 3 300 000 € a été remboursé dans son intégralité sur l'exercice comptable 2022 (hors inscription budgétaire). A ce jour, le SmageAa n'a plus de ligne de trésorerie ou de prêt relais à rembourser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES GENERALES

Les dépenses de fonctionnement présentent une légère évolution sur chacun des axes.

En 2022, les dépenses de fonctionnement comprennent :

| | |
|---|--------------|
| - les charges de personnel (<i>salaires, cotisations, assurance statutaire, cnas</i>) : | 721 577,98 € |
| - le fonctionnement courant (<i>loyer, carburant,...</i>) : | 42 827,22 € |
| - les frais liés aux emprunts (<i>frais de gestion et intérêts</i>) : | 31 461,35 € |
| - les indemnités aux élus : | 38 869,45 € |
| - les outils de communication (<i>annonces et insertions, publications...</i>) : | 7 685,39 € |
| - les amortissements : | 110 282,87 € |
| - les dépenses spécifiques aux opérations (hors masse salariale) | |
| o champs d'inondation contrôlée : | 95 030,63 € |
| o désordres hydrauliques locaux | 57 235,60 € |
| o entretien des cours d'eau : | 46 827,12 € |
| o restauration des habitats : | 35 919,72 € |
| o restauration de la continuité écologique : | 31 590,00 € |
| o restauration de zones humides : | 32 400,00 € |
| o hydraulique douce : | 21 183,85 € |
| o fonctionnement de la CLE | 3 731,39 € |
| o culture du risque : | 3 146,70 € |
| o animations pédagogiques : | 818,21 € |

Dépenses de fonctionnement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépenses de fonctionnement | 1 026 453 € | 1 056 313 € | 1 204 851 € | 1 191 557 € | 1 318 175 € |
| Evolution depuis n-1 | + 7% | + 2,9% | + 14% | - 1% | + 10,6% |

L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Une convention de mise à disposition de personnel a été signée avec le SMLA jusqu'au 30 juin 2022. Un agent du SMLA a été mis à disposition pour remplacer la responsable administrative qui est partie suite à une rupture conventionnelle. Deux autres agents du SMLA sont venus en renfort pour la prise de poste. L'agent mis en place a été muté au SmageAa au 1^{er} Juillet 2022.

Un nouveau contrat de projet a été créé pour renforcer l'équipe technique de la CLE pendant la période de révision du SAGE (2022-2024). Ce poste bénéficie de financement de l'Agence de l'Eau.

Un agent contractuel a été recruté en avril sur un poste permanent non pourvu. Cet agent pourrait être titularisé suite à sa réussite au concours de la Fonction publique territoriale. Enfin, le SmageAa a eu recours à un agent contractuel pour le remplacement d'un agent titulaire absent. Ces charges financières supplémentaires sont en partie compensées par l'assurance statutaire.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des participations des collectivités adhérentes,
- des subventions de fonctionnement demandées par opération,
- des recettes de l'accueil de groupes (animations Maison du Papier).

Les participations des collectivités adhérentes s'élèvent au total à **878 765,00 €**.

Les recettes liées aux animations pédagogiques s'élèvent à **26 300,00 €**, avec une reprise très satisfaisante des accueils de groupe sur l'année complète.

En 2022, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 58 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 28 %
- Etat : 5 %
- Région : 2 %
- Assurance statutaire : 2 %
- Animations pédagogiques : 2 %
- Mutualisation SymvaHem : 0,6 %
- USAN : 0,2 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,2 %

Recettes de fonctionnement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 308 549 € | 1 234 825 € | 1 552 001 € | 1 293 946 € | 1 504 296 € |
| Evolution depuis n-1 | + 24% | - 5,6% | + 25% | -17% | + 16 % |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

En 2022, les dépenses d'investissement s'amenuisent. Elles concernent essentiellement :

- les champs d'inondation contrôlée (foncier) : 680 896,57 €
- les annuités sur emprunt amortissable (capital) : 156 460,58 €
- la réduction de vulnérabilité : 58 325,55 €
- le matériel de l'équipe rivière : 31 020,91 €
- le matériel de téléphonie et informatique : 1 740,86 €
- les désordres hydrauliques locaux : 936,49 €

Dépenses d'investissement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Dépenses d'investissement | 4 389 004 € | 8 916 971 € | 6 525 330 € | 4 363 595 € | 966 491 € |
| Evolution depuis n-1 | + 202% | + 103% | - 27% | - 33% | -78% |

RECETTES

En 2022, les recettes d'investissement comprennent des soldes de subventions pour des travaux antérieurs et également la fin de la compensation de TVA sur les travaux réalisés les années précédents :

- champs d'inondation contrôlée : 592 210,15 €
- FCTVA : 218 896,29 €
- restauration de zones humides : 149 016,18 €
- réduction de la vulnérabilité : 61 375,02 €
- Excédent fonctionnement 2021 : 79 000,00 €
- Excédent investissement : 704 193,45 €

La perception de ces soldes devrait permettre un résultat d'investissement excédentaire ce qui est souhaitable pour les investissements à venir.

Recettes d'investissement

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes d'investissement | 5 034 095 € | 8 176 985 € | 7 914 575 € | 5 067 788 € | 1 914 975 € |
| Evolution depuis n-1 | + 532% | + 62% | - 3% | - 36% | -62% |

PERSPECTIVES 2023

PREVENTION DES INONDATIONS

En 2023, le SmageAa poursuit la mise en œuvre du PAPI d'intention (études, animations, travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ...), et gère les ouvrages existants.

Le SmageAa finalise :

- > Les études du PAPI d'intention (maitrise d'œuvre de conception pour le quartier du Rossignol à Arques, étude hydraulique des ruissellements ruraux) ;
- > L'étude de définition du système endiguement de la CAPSO (maitrise d'ouvrage déléguée).

Le SmageAa poursuit :

- > Les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ;
- > Les opérations de culture du risque et d'accompagnement des communes à la gestion de crise ;
- > L'entretien des ouvrages structurants (CIC et ouvrages locaux transférés) ;
- > L'entretien et la restauration des ouvrages d'hydraulique douce ;
- > L'animation agricole pour la maitrise des ruissellements et de l'érosion des sols.

Le SmageAa démarre :

- > L'identification des réseaux et équipements sensibles ;
- > Les réflexions sur ouvrages hydrauliques transférables (à réhabiliter, optimiser ou non) ;
- > La révision de la SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation) et la préparation d'un nouveau PAPI destiné à des travaux.

Dans le cadre du PAPI, les opérations bénéficient de financements de l'Etat et, pour certaines, de l'Agence de l'Eau. Le Fonds vert pourrait également être sollicité sur certaines opérations.

Au budget, nombre d'opérations, de gestion - entretien, ne bénéficient pas de financements extérieurs. Toutefois, l'Agence de l'eau et le Département du Pas-de-Calais ont accordé leurs financements pour le plan d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce.

En outre, le poste d'animateur agricole bénéficie encore de financement de l'Agence de l'Eau. Toutefois, la participation de cette dernière diminue à partir de 2023.

A plus longue échéance, à partir de 2025, d'autres financements de suivi et d'entretien risquent de diminuer.

| Prospective inondation | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Dépenses de fonctionnement | 652 767,26 | 471 967,11 | 391 086,46 |
| Dépenses d'investissement | 489 892,56 | 113 000,00 | 30 000,00 |
| Recettes de fonctionnement | 158 065,00 | 154 361,00 | 35 000,00 |
| Recettes d'investissement | 260 254,76 | 111 250,00 | 21 000,00 |

GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, l'entretien courant et les travaux de restauration des habitats aquatiques se poursuivent. Vu l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau, le SmageAa développera les opérations de restauration des milieux. Enfin, les opérations de restauration de la continuité écologique sont pénalisées par un contexte local et national défavorable.

Le SmageAa finalise :

- > La conception des travaux de continuité écologique sur les ouvrages Houvoy (Rumilly) et Bernard (Thiembronne) ;
- > La conception des travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau et de continuité écologique à la pisciculture du Bout de la Ville (St-Martin d'Hardinghem).

Le SmageAa poursuit :

- > L'entretien pluriannuel des cours d'eau ;
- > Ses opérations ponctuelles de restauration des berges et de protection du cours d'eau ;
- > La coordination de la lutte contre le rat musqué ;
- > La recherche de nouveaux sites de restauration du cours d'eau et des zones humides.

Le SmageAa démarre :

- > Les travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau à la pisciculture de Renty ;
- > Les travaux de continuité écologique au droit du CIC 12 ;
- > La révision du plan de gestion à mi-parcours.

Les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes. L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau entraîne une baisse des recettes sur la partie Plan d'entretien de l'Aa et ses affluents. Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, les financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa.

| Prospective milieux | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|------------|--------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 437 247,58 | 319 286,23 | 324 528,58 |
| Dépenses d'investissement | 489 825,98 | 1 005 030,00 | 1 005 364,95 |
| Recettes de fonctionnement | 67 242,67 | 88 817,67 | 73 831,00 |
| Recettes d'investissement | 354 706,60 | 903 375,00 | 816 000,00 |

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

La Commission Locale de l'Eau bénéficie depuis 2022 d'un renforcement des moyens d'animation dans la perspective de la révision du SAGE.

Les animations pédagogiques de la Maison du Papier se poursuivent et leur pérennisation est en réflexion (remplacement des départs en retraite). A cet effet, une personne en service civique pourrait être employée afin de préparer la transition.

En outre, le SmageAa fêtera ses 20 ans fin 2023. Un programme de manifestations est en cours d'élaboration.

Le SmageAa poursuit :

- > L'animation de la Commission Locale de l'Eau ;
- > La mise en conformité du SAGE avec le nouveau SDAGE ;
- > Le suivi de l'application de la nouvelle règle sur la préservation de la ressource en eau souterraine ;
- > Les animations pédagogiques de la Maison du Papier ;
- > Les animations sur le risque d'inondation pour les classes du territoire ;
- > Les réflexions sur le remplacement des animatrices pédagogiques en anticipation de leur départ en retraite ;
- > Le suivi de la qualité de l'eau du Marais audomarois ;

Le SmageAa démarre :

- > L'interprétation des données de qualité de l'eau du Marais audomarois recueillies ces dernières années ;
- > L'étude des volumes disponibles de ressources en eau souterraine sur le secteur Aa amont ;
- > La préparation du programme de manifestations pour les 20 ans du SmageAa.

Les postes d'animation de la CLE et d'animation technique du SAGE sont financés par l'Agence de l'Eau. Le financement de celui d'animation technique est diminué pour 2023 et 2024.

Les recettes des animations pédagogiques doivent pouvoir réatteindre leur point d'équilibre à 35 000 €.

| Prospective Connaissances | 2023 | 2024 | 2025 |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Dépenses de fonctionnement | 227 053,80 | 174 890,73 | 139 264,35 |
| Dépenses d'investissement | - | - | - |
| Recettes de fonctionnement | 137 500,00 | 125 383,00 | 94 249,07 |
| Recettes d'investissement | - | - | - |

L'ÉQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Depuis sa création en 2004, l'équipe du SmageAa s'est étoffée en fonction des missions qui lui ont progressivement été confiées.

L'équipe est aujourd'hui constituée de :

- 12 agents titulaires en poste :
 - o 1 agent de la filière administrative,
 - o 9 agents de la filière technique,
 - o 2 agents de la filière animation à mi-temps annualisé ;
- 3 agents contractuels (2 contrats de projet et 1 sur un emploi permanent à titulariser) ;
- s'y ajoute 1 agent titulaire en disponibilité sur demande :
 - o 1 agent de la filière technique.

Trois agents travaillent à temps partiel (80 % et 90 %). Les temps réduits des 3 agents ne sont pas compensés¹.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € depuis le 1^{er} janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2017).

La masse salariale (hors remplacement arrêt de travail équipe rivière) devrait passer de 660 000 € en 2022 à 670 000 € en 2023.

¹ 20 % + 10 % + 10 % = 0,4 ETP

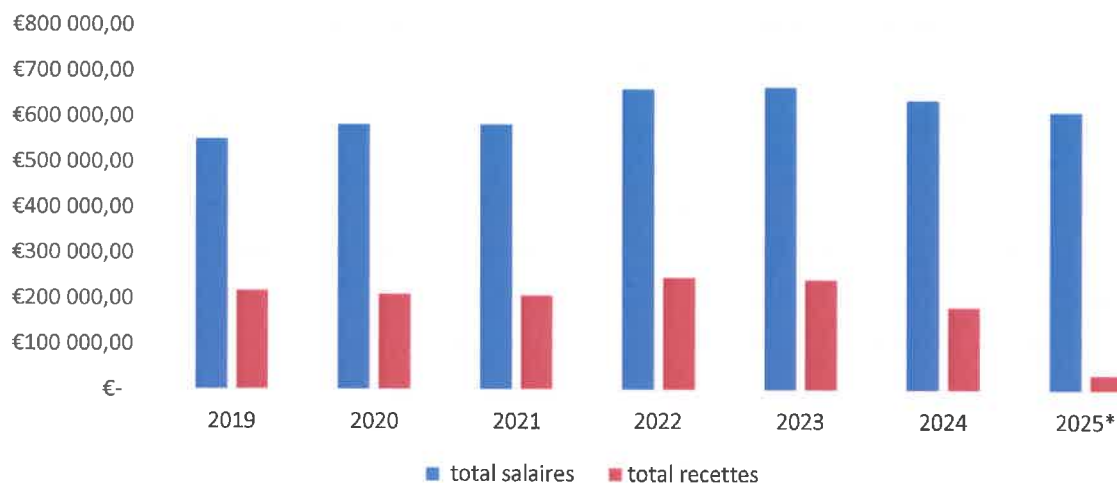
Notons que les indemnités d'astreinte (astreinte d'observation pendant la période à risque d'inondation) représentent environ 1 600 € dans le budget du régime indemnitaire, pour 8 agents concernés (hiver 2022/2023).

11 des 12 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement :

- Agence de l'Eau et Région pour l'équipe rivière,
- Agence de l'Eau pour les postes d'animatrice de la CLE, d'animateur technique du SAGE, d'animateur de bassin versant (= animateur agricole), et animateur continuité écologique (= responsable de projet milieu),
- Etat pour les postes du PAPI : Responsable de projet Prévention des inondations, chargé de travaux et chargée de mission risques inondation.

Pour 2023, ces subventions représentent 37 % de la masse salariale, soit l'équivalent de 5 postes (ramené à la moyenne de la charge salariale).

Evolution masse salariale et subventions



L'équipe pourrait être complétée par un volontaire en service civique avec pour mission la sensibilisation aux enjeux de protection de la ressource en eau sur le territoire (préparation de la transition de l'animation pédagogique et préparation des manifestations des 20 ans du SmageAa).

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2023, les besoins courants devraient évoluer un peu (inflation notamment).

Les charges de personnel devraient augmenter de 1,5 %. En effet, le poste de Responsable de projet Milieux est ici prévu sur l'année entière (9 mois en 2022). L'évolution du point d'indice est appliquée sur l'année entière. En outre, plusieurs évolutions de carrière obligatoires (évolution d'échelon + 0,7 % de la masse salariale) ou volontaires (évolution de grade conformément aux missions notamment) sont nécessaires ou envisagées.

* 2025 – En attente du 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et des conditions d'animation d'un nouveau PAPI

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, et les études du PAPI d'intention. Les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques structurants et d'hydraulique douce vont se développer, de même que les impôts fonciers auxquels s'ajoutent la provision pour risque. Une ligne prévoit encore des indemnités pour la servitude de rétention temporaire des eaux.

Les dépenses de fonctionnement se porteraient à 1,6 M€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Par courrier du 1^{er} décembre 2022 adressé aux Présidents des EPCI et suite à une discussion engagée lors de la réunion du comité syndical du 10 novembre 2022, Monsieur Méquignon a proposé une évolution des cotisations pour les 3 années à venir. Ces propositions se basent sur :

- l'évolution du point d'indice,
- l'évolution des coûts des matériaux et de l'énergie,
- mais surtout, pour le SmageAa, la perte de financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur les postes d'animation et d'entretien.

Elles seront réparties entre les EPCI comme indiqué ci-dessous.

| PARTICIPATION 2023 | | |
|--------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Collectivité | Pourcentage de population | Cotisation prévisionnelle 2023 |
| CAPSO | 71,3% | 712 619,00 € |
| CCPL | 19,7% | 197 819,00 € |
| CCHPM | 4,5% | 44 996,00 € |
| CCHF | 4,2% | 41 783,00 € |
| CCDS | 0,3% | 2 784,00 € |
| | | 1 000 000,00 € |

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

En outre une convention avec l'USAN prévoit sa participation à l'animation de la Commission Locale de l'Eau depuis 2021.

La mutualisation avec le SYMVAHEM est, elle, en suspend.

Les recettes de fonctionnement se porteraient à 1,6 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses d'investissement porteront sur les travaux de continuité écologique sur le CIC 12 à Affringues et les travaux de restauration de la pisciculture de Renty ; s'y ajoutent l'acquisition et la mise à disposition d'outils de réduction de la vulnérabilité du bâti. Les études de maîtrise d'œuvre avant travaux pour des problématiques de désordres hydrauliques locaux sont également prévues.

Cette année, l'acquisition d'une épaveuse est envisagée pour le traitement des digues des ouvrages avec le tracteur de l'équipe.
 Le budget prévoira également du complément et un renouvellement progressif du matériel bureautique et informatique.

Les dépenses d'investissement se porteraient à 1,3 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Le remboursement des prêts amortissables se poursuit.

| Récapitulatif Emprunts | | PA 2018 | PA 2019 | PA 2021 | TOTAL annuel |
|------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| année | | 2018 | 2019 | 2021 | |
| capital initial | | 1 500 000,00 | 1 000 000,00 | 105 000,00 | |
| durée (ans) | | 20 | 15 | 7 | |
| 2023 | capital remboursé | 75 000,00 | 66 666,68 | 14 862,06 | 156 528,74 |
| | intérêts | 20 179,70 | 4 960,00 | 389,34 | 25 529,04 |
| | capital restant dû | 1 106 250,00 | 733 333,28 | 75 344,04 | 1 931 593,99 |
| 2024 | capital remboursé | 75 000,00 | 66 666,68 | 14 930,54 | 156 597,22 |
| | intérêts | 18 867,18 | 4 533,33 | 320,86 | 23 721,37 |
| | capital restant dû | 1 031 250,00 | 666 666,60 | 60 413,50 | 1 774 996,77 |
| 2025 | capital remboursé | 75 000,00 | 66 666,68 | 14 999,34 | 156 666,02 |
| | intérêts | 17 554,70 | 5 813,33 | 252,06 | 21 913,43 |
| | capital restant dû | 1 256 250,00 | 866 666,64 | 45 414,16 | 1 618 330,75 |

Les recettes d'investissement se porteraient à 1,6 M€ y compris les excédents d'investissement 2022 qui devraient être relativement élevés (de l'ordre de 900 000 €).

CONCLUSION

Comme anticipé depuis de nombreuses années, la section de fonctionnement du budget du SmageAa est de plus en plus sollicitée. En ce sens, une sollicitation d'augmentation des cotisations a été adressée aux EPCI adhérents.

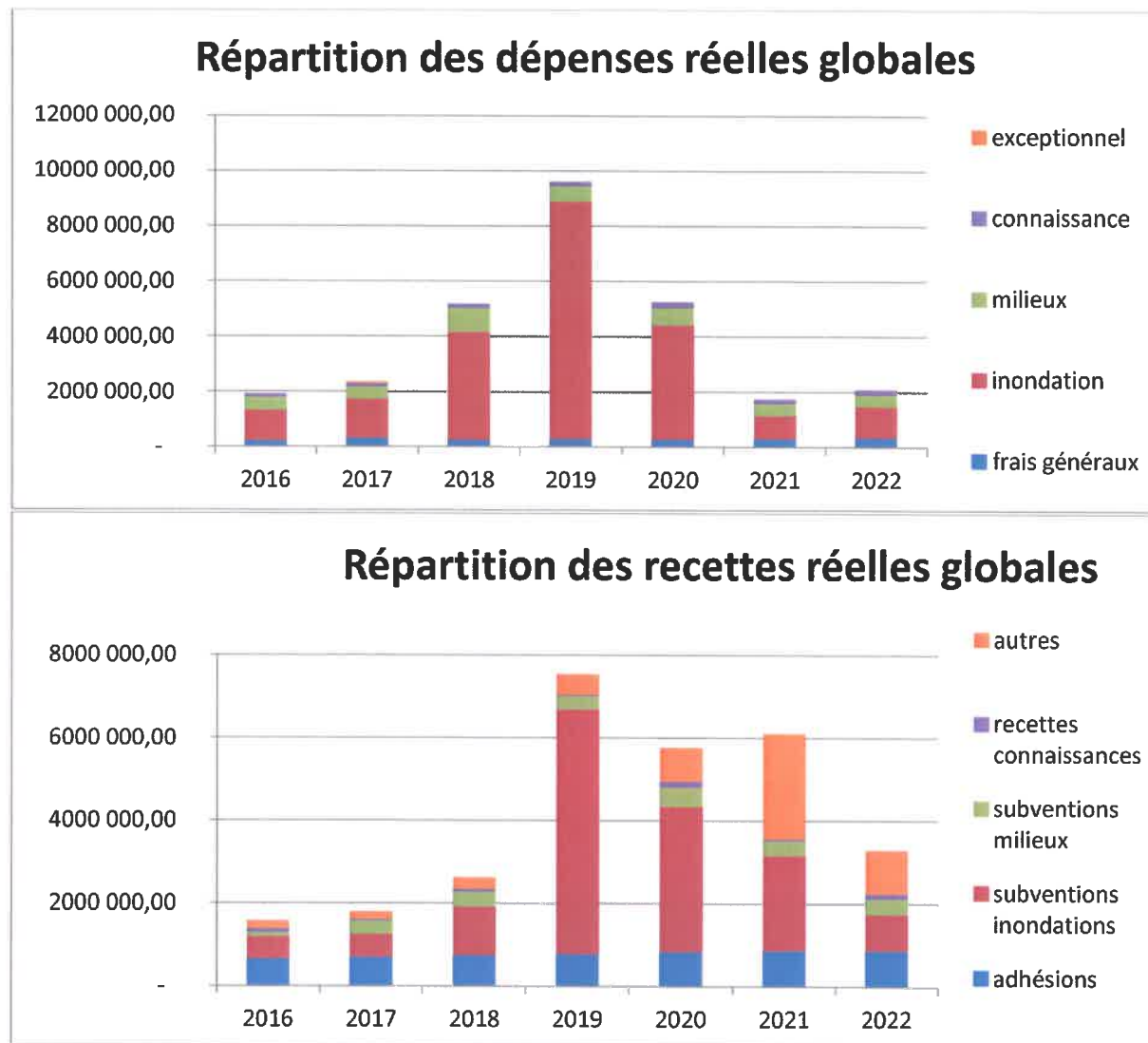
Les investissements se poursuivent en matière de restauration des milieux.

L'évolution des financements de l'Agence de l'Eau est à suivre avec attention car elle peut avoir des conséquences significatives sur le budget du SmageAa.

ANNEXE GRAPHIQUE

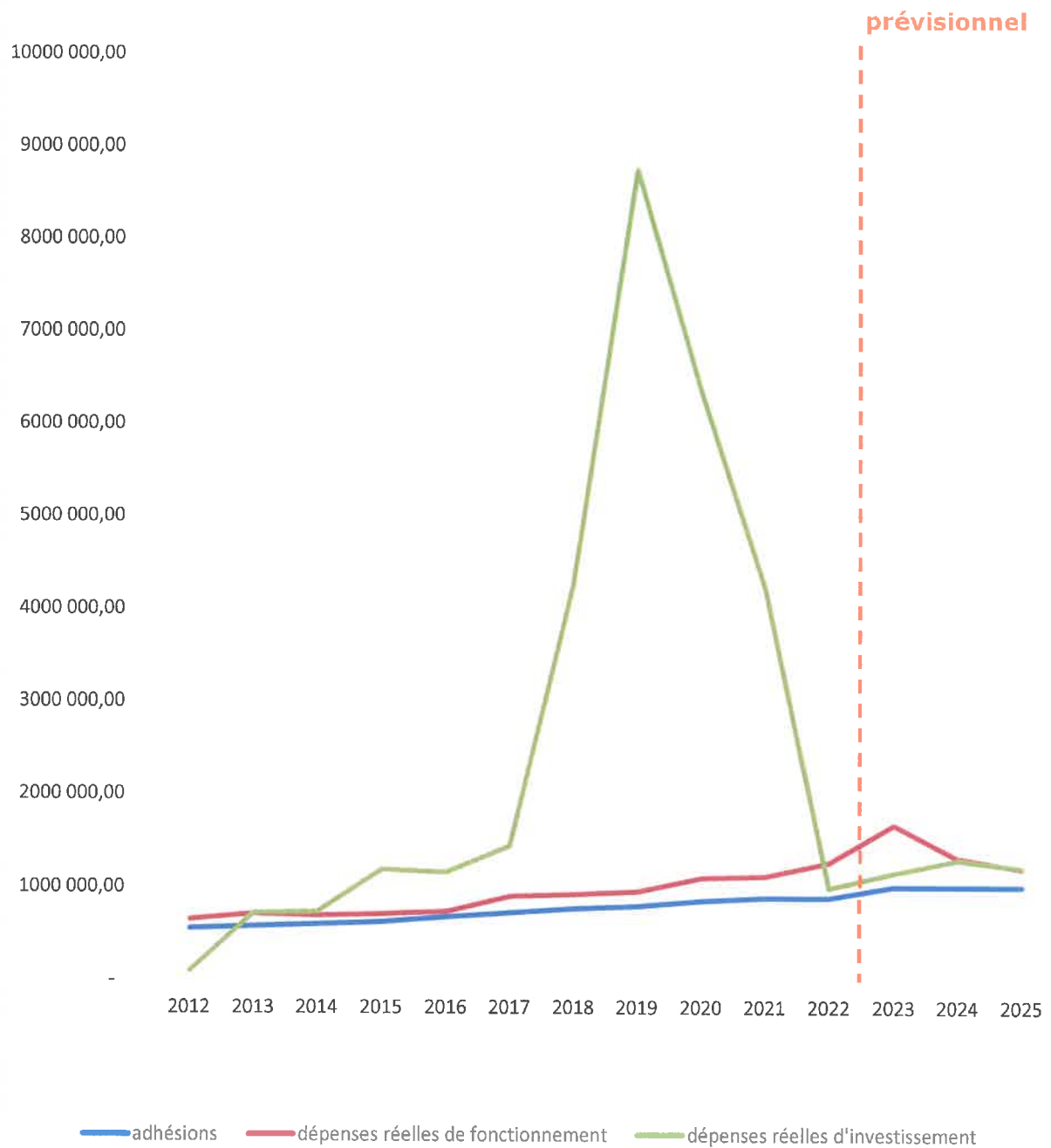
EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES* GLOBALES 2016-2022

*hors emprunts, hors amortissements



EVOLUTION PROSPECTIVE

Evolution prospective



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_02_1-BF

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-03

FINANCES : Participations des EPCI – Année 2023

Rapporteur : M. MEQUIGNON

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Par courrier du 1^{er} décembre 2022 adressé aux Présidents des EPCI et suite à une discussion engagée lors de la réunion du comité syndical du 10 novembre 2022, le SmageAa a proposé une évolution des cotisations pour les trois années à venir. Ces propositions se basent sur :

- l'évolution du point d'indice,
- l'évolution des coûts des matériaux et de l'énergie,
- mais surtout, pour le SmageAa, la perte de financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur les postes d'animation et d'entretien.

Ces dernières années, 35 % de la masse salariale bénéficiait de financements de la part de l'Agence de l'Eau et de l'Etat (PAPI). Ce taux passe à 25 % pour 2023 et 2024.

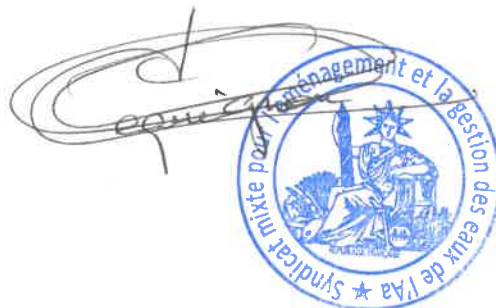
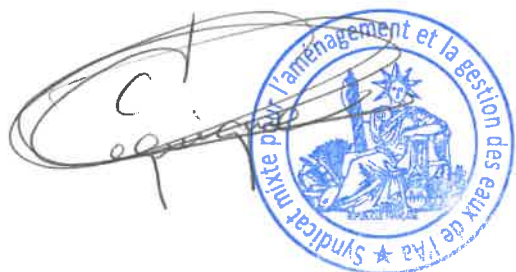
En outre, les incertitudes sont fortes pour le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau à l'horizon 2025.

C'est pourquoi, après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'augmenter les participations des EPCI pour l'année 2023 comme suit :

| Collectivité | % de population | Cotisation 2023 |
|--------------|-----------------|-----------------------|
| CAPSO | 71,3% | 712 619,00 € |
| CCPL | 19,7% | 197 819,00 € |
| CCHPM | 4,5% | 44 996,00 € |
| CCHF | 4,2% | 41 783,00 € |
| CCDS | 0,3% | 2 784,00 € |
| | | 1 000 000,00 € |

Certifié exécutoire
A compter du 17 MARS 2023
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENECQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13



SmageAa

| Vote | |
|---------------------------|----|
| Présents ou représentés : | 13 |
| Pour : | 13 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

2023 /

Berger
Levrault

ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 14 MARS 2023

DELIBERATION 2023-04

FINANCES : Programme concerté pour l'eau 2023

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Depuis 2019, le SmageAa a élaboré un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il s'agit pour l'Agence de l'Eau d'un outil de programmation technique et financier.

L'Agence de l'Eau cible les domaines d'intervention pouvant faire l'objet du PCE. Or la quasi-totalité des actions menées par le SmageAa depuis une vingtaine d'année à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, correspondent à certains de ces domaines d'intervention.

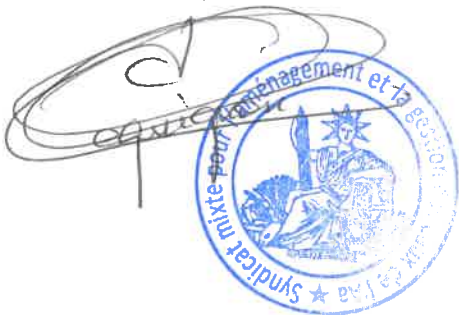
Depuis 2022, le tableau récapitulatif des opérations est accompagné d'une note qui précise en quoi le programme participe à l'atteinte de la bonne qualité des masses d'eau. Cette année encore, le programme d'action du SmageAa présente une diversité d'actions très concrètes, destinées à des réalisations sur le terrain, et des actions toutes complémentaires et cohérentes entre elles.

Par la mission de coordination de la CLE, le SmageAa vise également à étendre cette stratégie de gestion intégrée en recherchant la mobilisation des maitres d'ouvrage du territoire et la cohérence de leurs actions.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la programmation jointe en annexe et autorise le Président à transmettre la demande à l'Agence de l'Eau.

Certifié exécutoire

A compter du 17 MARS 2023
Le Président,



pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON





COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ,
Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENEQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE,
Jean-François DENEQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante.

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

PROGRAMME CONCERTÉ POUR L'EAU ANNEE 2023

Depuis 2019, le SmageAa a élaboré un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. L'Agence de l'Eau cible les domaines d'intervention pouvant faire l'objet du PCE. Or la quasi-totalité des actions menées par le SmageAa depuis une vingtaine d'année à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, correspondent à certains de ces domaines d'intervention.

La présente note d'accompagnement du PCE est cadrée par délibération du Comité de Bassin n°21-A-044. Elle a pour principal objectif de préciser en quoi la programmation portée par le Maître d'ouvrage participe à l'atteinte du bon état des masses d'eau.

OBJECTIFS SDAGE 2022-2027 DU TERRITOIRE

Les objectifs du SDAGE pour le territoire sont détaillés dans le tableau en fin de note.

Le territoire du SmageAa est concerné par :

- des masses d'eau superficielles :
 - Aa rivière,
 - Aa canalisée (canal de Neufossée -> haute Colme),
 - Etangs du Romelaëre,
- et des masses d'eau souterraines :
 - Craie de l'Audomarois,
 - Et Sables du Landénien des Flandres.

Les compétences territoriales et administratives du SmageAa visent à l'amélioration de l'état écologique de l'Aa rivière et du Marais audomarois qui n'est pas défini comme une masse d'eau du SDAGE.

Les actions menées par le SmageAa ont indirectement des effets positifs sur les états des autres masses d'eau.

LE MAITRE D'OUVRAGE

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa, SmageAa, est un syndicat mixte fermé de bassin versant. Il assure la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois depuis sa création fin 2003 dans les domaines de la mise en valeur des milieux humides et aquatiques et de la prévention des inondations. Depuis 2016, il anime la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois.

Regroupant les 5 EPCI du bassin versant, il assure la solidarité amont/aval et la cohérence hydrographique des actions.

Le SmageAa est un syndicat opérationnel. Il assure de l'ingénierie, de la maîtrise d'ouvrage, des travaux en régie, de la coordination d'action, de l'animation des politiques territoriales dans son domaine de compétence.

Ses statuts ont été actualisés en 2020 afin de prendre en compte la formulation de la compétence GEMAPI. Il assure cette compétence par transfert de la part des EPCI du bassin versant (hors digues de protection).

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE

SON DOMAINE D'ACTION

Comme évoqué ci-dessus, l'activité du SmageAa se distribue autour de trois grands axes : la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et l'amélioration des connaissances et la sensibilisation ; ce dernier axe incluant l'animation de la Commission Locale de l'Eau.

Les statuts du SmageAa cadre son action par la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois. A ce titre, les actions répondent aux grands enjeux du SAGE et à ses orientations et mesures.

Le SAGE étant la déclinaison locale du SDAGE et au-delà des réglementations nationales et européennes sur l'eau, la biodiversité et la prévention des risques, les actions du SmageAa s'inscrivent donc dans l'application sur le territoire des orientations du SDAGE et de son programme de mesure.

Le SmageAa est la structure porteuse du SAGE de l'Audomarois. Il est aussi le coordonnateur du PAPI de l'Audomarois et de la SLGRI.

QUELQUES ORIENTATIONS REPERES DU SDAGE

- A-04 Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les cours d'eau, les eaux souterraines et la mer
- A-05 Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée
- A-06 Assurer la continuité écologique et sédimentaire
- A-07 Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique et la biodiversité
- A-09 Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- A-10 Poursuivre l'identification, la connaissance et le suivi des pollutions par les micropolluants nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles
- A-11 Promouvoir les actions, à la source de réduction ou de suppression des rejets de micropolluants
- B-02 Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau
- C-01 Limiter les dommages liés aux inondations
- C-02 Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation et les risques d'érosion des sols et coulées de boues
- C-03 Privilégier le fonctionnement naturel des bassins versants
- E-01 Renforcer le rôle des CLE des SAGE
- E-03 Former, informer et sensibiliser
- E-04 Adapter, développer et rationaliser la connaissance
- E-06 S'adapter au changement climatique

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE

LE PROGRAMME 2023-2025

Description des opérations envisagées et liens avec la contribution au bon état des masses d'eau 2027 et à l'atteinte des objectifs environnementaux et règlementaires

Le programme 2023-2025 se situe dans la continuité des opérations menées les années précédentes.

Les actions évoquées ci-dessous sont prévisionnelles. Elles seront menées sous réserve de l'obtention des financements et des autorisations administratives.

ANIMATION DE LA CLE

Le SmageAa continue d'animer la Commission Locale de l'Eau. Le SAGE sera révisé pour être mis en compatibilité avec le SDAGE. Les attentes du SDAGE vis-à-vis des CLE, notamment en matière de cartographie, seront mises en œuvre.

En outre, le bureau de la CLE a souhaité que le SAGE soit mieux pris en compte par les acteurs du territoire. Ainsi, afin de mener à bien la révision du SAGE dans un délai raisonnable tout en étant encore plus présent auprès des maîtres d'ouvrage du territoire, l'animation de la Commission Locale de l'Eau est renforcée par une animation technique.

Par ailleurs, le SmageAa, pour le compte de la CLE et des acteurs du Marais audomarois, et avec le soutien du Département du Pas-de-Calais, porte un dispositif de suivi de la qualité des eaux du Marais audomarois. Une analyse des données brutes sera sollicitée afin de permettre aux acteurs de poursuivre les réflexions sur les pressions exercées sur la qualité de l'eau du marais et les solutions à mettre en œuvre. Les données de qualité de l'eau seront un des éléments de l'observatoire de la Réserve de Biosphère. Elles permettront des croisements avec les suivis naturalistes notamment.

En outre, la CLE s'est engagée à définir les volumes prélevables sur le secteur Aa amont. Cette étude dont les résultats seront intégrés au SAGE révisé vient compléter l'étude précédente qui a permis de fixer les volumes prélevables sur les secteurs Nord Audomarois et Aa aval.

Enfin, une réflexion est menée avec les partenaires en vue d'identifier les pollutions et leurs sources.

La rédaction du SAGE révisé pourrait amener à solliciter des prestations de fonction support (juridique, notamment).

GESTION DES MILIEUX

En matière de gestion des milieux humides et aquatiques, le SmageAa assure de l'animation, des études, et des travaux de gestion ou de restauration.

Est repris également dans cette rubrique ce qui porte sur la gestion des ruissellements ruraux, politique ayant pour triple objectif de :

- réduire les impacts des inondations par coulées de boue sur les équipements et bâtiments,
- améliorer la qualité des milieux en limitant les apports de matières en suspension,
- et favoriser la réalimentation des nappes.

ANIMATION

Plusieurs Equivalents Temps Plein sont nécessaires pour l'animation technique de cette stratégie.

Ces animateurs assurent des missions de pilotage, coordination, négociation, conception, suivi des travaux. Ils interviennent en tant que maître d'ouvrage direct, assistant à maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre en régie.

Ils assurent la mise en œuvre des politiques de gestion et restauration des cours d'eau, gestion et restauration de zones humides et zones d'expansion des crues, restauration de continuité écologique, maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE

En collaboration avec les partenaires, l'animation agricole va également inciter à l'évolution des pratiques, tournées vers l'agro-écologie.

ETUDES

De nouvelles études de conception pour rétablir la continuité écologique sur l'Aa ou ses affluents seront lancées. Cela pourrait également être le cas pour la continuité écologique transversale et la restauration de milieux humides sur de nouveaux projets.

Sur la période, l'évaluation écologique d'une opération de restauration pourrait être engagée.

En outre, le programme de restauration et d'entretien de l'Aa et ses affluents 2018-2027 fera l'objet d'une révision à mi-parcours.

Pour l'élaboration de plan de gestion de zones humides restaurées ou pour la conception de certaines opérations de restauration de milieux, les études peuvent être menées par le Conservatoire d'Espace Naturel qui sollicite lui-même les financements auprès de l'Agence de l'Eau, le SmageAa apportant alors un complément de financement. C'est notamment le cas pour les anciennes piscicultures restaurées en zones humides sur lesquelles le CEN établi une notice de gestion, et pour le suivi du plan de gestion des zones d'expansion des crues.

GESTION

Le SmageAa continue d'assurer la gestion courante de 110 km de l'Aa et de ses affluents, en régie avec son équipe technique.

Il met également en œuvre le plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce implantés sur tout le bassin versant (26 km d'ouvrages).

Il assure, enfin, la mise en œuvre le plan de gestion écologique des champs d'inondation contrôlée (144 ha de zones d'expansion des crues).

RESTAURATION

Le SmageAa mène des opérations de restauration des milieux humides et aquatiques de diverses ampleurs :

- Chaque année, quelques opérations ponctuelles de mise en défend du cours d'eau, plantation de ripisylve, ...
- Prochainement des opérations locales de restauration de zones humides,
- Des restaurations de milieux humides en lieu et place d'anciennes piscicultures,
- Des opérations de restaurations de la continuité écologique au droit d'anciens barrages.

Cette année 2023, les travaux de restauration de la pisciculture de Renty seront engagés (4 ha de zone humide restaurés).

En terme de travaux, le SmageAa étudie en interne les modalités de mise en œuvre de bandes enherbées dans les axes de concentration des écoulements. Une opération de réalisation de ces travaux pourrait être engagée sur la période.

PREVENTION DES INONDATIONS

De 2012 à 2019, un PAPI a permis la mise en œuvre de 29 actions de prévention des inondations. Les travaux structurants ont été créés au cours de cette période.

Aujourd'hui, un PAPI d'intention est en cours (études préalables). Il comprend 15 actions. Dans ce cadre, une étude est menée afin d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de ruissellements ruraux, une autre pour définir des solutions pour un quartier particulièrement vulnérable (Quartier des Rossignols à Arques). En outre, une prestation sera sollicitée pour assister à la rédaction du PAPI complet.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE

En complément du PAPI, une étude sera menée sur la commune de Watten et une autre sur la commune de Moringhem pour résoudre des problématiques locales impactantes.

LES EFFETS ATTENDUS

La diversité, mais surtout la complémentarité et la cohérence des actions, visent à une mise en œuvre efficace et efficiente du SAGE de l'Audomarois et de ses orientations.

L'Aa et ses affluents en amont de Saint-Omer sont actuellement en bon état écologique. Sur cette masse d'eau, l'objectif est un objectif de maintien du bon état sur la période, et d'une recherche de l'atteinte du très bon état écologique à plus long terme. L'amélioration du milieu passera par la réduction du fort étagement dû aux anciens ouvrages, et par l'amélioration du fonctionnement écologique du lit majeur. La réduction de l'apport en MES, notamment sur le Bléquin et au final dans le Marais audomarois est également recherchée.

Au-delà de la partie rivière, comme évoqué précédemment, les actions menées doivent engendrer une amélioration progressive de l'état du Marais audomarois, et notamment de ses voies d'eau. Les actions entreprises en amont sont complémentaires à celles menées par les partenaires du SmageAa, acteurs opérationnels dans le Marais audomarois (le Parc naturel régional, la CAPSO, EDEN62, la 7^{ème} Section des Wateringues...).

En terme de masse d'eau souterraine, le programme de maîtrise des ruissellements et de l'érosion des sols aura également un effet bénéfique aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif.

Avec une équipe restreinte mais technique et ancrée dans le bassin versant, le SmageAa est capable de sensibiliser, de négocier, de mobiliser pour amener les acteurs du territoire à orienter leurs actions vers l'atteinte des objectifs du SAGE, l'application de ses orientations.

Sur le volet de la prévention des inondations, après avoir beaucoup avancé sur la problématique des débordements de cours d'eau, le programme s'oriente vers le sujet majeur qu'est la question des ruissellements ruraux. Un lien sera également établi avec les intercommunalités sur les enjeux des eaux pluviales en milieu urbain.

En outre, toutes les opérations de restauration de milieux humides intègrent un volet de gestion hydraulique qui en font des solutions d'adaptation fondées sur la nature, à la fois sur l'aspect préservation de la biodiversité, îlot de fraîcheur et atténuation des effets des crues.

CONCLUSION

Cette année encore, le programme d'action du SmageAa présente une diversité d'actions très concrètes, destinées à des réalisations sur le terrain, et des actions toutes complémentaires et cohérentes entre elles.

Par la mission de coordination de la CLE, le SmageAa vise également à étendre cette stratégie de gestion intégrée en recherchant la mobilisation des maîtres d'ouvrage du territoire et la cohérence de leurs actions.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE

OBJECTIFS SDAGE 2022-2027 DU TERRITOIRE

| Code | Nom | Etat écologique 2017 | Cause dégradation | objectif état écologique 2027 | Cause non atteinte | action prévue au présent PCE |
|--------|---------------------|----------------------|---|--|---|------------------------------|
| FRAR02 | AA RIVIERE | BON | / | BON | | oui |
| FRAR01 | AA CANALISEE ... | Moyen | substances | Moyen -> stabiliser l'état écologique Et Réduire, en dessous des seuils NQE, les polluants spécifiques de type « pesticides » en 2027 | MEFM ¹ OMS ² Pressions multiples (diffuses et ponctuelles) & Morphologie dégradée ³ | |
| FRAL01 | ETANGS DU ROMELAERE | Médiocre | NH ₄ ⁺ , NO ₃ ⁻ , Phytoplancton | Médiocre | MEFM OMS | |

| Code | Nom | Etat chimique 2017 | Cause dégradation | objectif état chimique 2027 | Cause non atteinte | action prévue au présent PCE |
|---------|----------------------------------|--------------------|---|---|---|------------------------------|
| FRAG301 | CRAIE DE L'AUDOMAROIS | Médiocre | éléments traces (ammonium, chlorures, sodium) ; et tétrachloroéthylène et trichloroéthylène | Médiocre (2039) Report de délai pour conditions naturelles en 2039 | Déclassement par des pesticides interdits | |
| FRAG314 | SABLES DU LANDENIEN DES FLANDRES | BON | / | BON | | |

¹ MEFM – Masse d'Eau de surface fortement modifiée

² OMS – Objectif moins strict pour « non faisabilité technique » ou « couts disproportionnés »

³ SDAGE livret 2 – p. 14

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 062-256204256-20230314-D_2023_04-DE